

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 Décembre 1950

La séance est ouverte à 15 h. 20.

Sont présents :

- M. RICOCH, Président
- MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents.
- MM. ALLYN, AUGER, BARDET, BLANCHON, DERODE, DESCOMBES, DOBEL, Gérard DUPONT, FAUCONNIER, GIONTA, HENRY-GÉARD, LE DANTEC, LUQUET, MOATTI, du PONT, POURTOUT, PRANGEY, THIRION, THOIRAIN, VINCENT.

Excusés :

- MM. LESTAT, MONTENY, PROTHIN, WATELET.

Assistent à la séance :

- M. DORGES, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Régional des Transports Parisiens et M. BOULLOCHE.
- M. MOURRE, représentant M. EHRHARDT Inspecteur Général des Finances, Contrôleur d'Etat.
- M. BENOIST d'ETIVEAUD, Secrétaire Général de l'Office Régional des Transports Parisiens.

Pour le département de la Seine: M. REVERDY, représentant le Préfet
M. LAPEBIE et M. FILIPPI, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le département de Seine-et-Oise : M. LORIERNE, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le département de Seine-et-Marne : M. PALLATIN, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

- M. LEGRAND, Directeur Général
- DEVILLERS, Directeur Général adjoint
- BAUDE, Directeur
- CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration.

Le Président remercie M. AUGER d'avoir voulu, malgré la maladie, assister à cette dernière séance de l'année; au nom du Conseil, il lui souhaite un prompt et complet rétablissement.

Le PRESIDENT fait connaître que M. POURTOUT vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire; il exprime les félicitations du Conseil.

Procès-verbaux des séances des 1er et 7 Décembre 1950.-

A l'occasion de l'examen du procès-verbal de la séance du 1er Décembre 1950, M. ALLYN fait des réserves sur la façon dont l'entrepreneur chargé du nettoyage de certaines stations (Opéra, Havre-Caumartin) respecte les clauses du marché. M. THOIRAIN demande que la réflexion suivante de cet entrepreneur à l'un de ses ouvriers soit consignée au procès-verbal : "Ne vous en faites pas, dix minutes après le balayage, il n'y paraît plus. Alors, que vous le fassiez ou non, c'est exactement pareil".

Le DIRECTEUR GENERAL répond qu'il appartient aux Services compétents de faire respecter le cahier des charges du marché; les instructions nécessaires à cet effet leur seront données.

M. ALLYN s'associe aux déclarations faites, le 1er Décembre, par M. le Commissaire du Gouvernement selon lesquelles, à égalité de prix, la préférence doit être donnée à la coopérative ouvrière.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT fait connaître que, vérification faite après la séance, son observation ne pouvait s'appliquer aux marchés de la Régie. Le marché a d'ailleurs été approuvé par la Commission des Marchés de chemins de fer.

En ce qui concerne le procès-verbal de cette même séance du 1er Décembre, M. DOBEL fait observer qu'une déclaration, qui lui est attribuée, a été inexactement rapportée par M. BOULLOCHE.

M. BOULLOCHE fait connaître que ses déclarations ont été correctement reproduites dans le procès-verbal. Il donne lecture du passage du bulletin Métro-Bus rappelant que les administrateurs appartenant au Syndicat général C.G.T. ne seraient jamais "des gérants loyaux de la société capitaliste qui exploite chaque jour davantage les agents de la Régie".

M. DOBEL et M. THOIRAIN expliquent que par "société capitaliste" il faut entendre non pas "l'entreprise" mais "l'Etat capitaliste".

M. VICARIOT se réjouit de cette interprétation, car la Régie n'a pas de caractère capitaliste, et pense que désormais une collaboration cordiale peut s'établir entre tous les membres du Conseil en vue de défendre les intérêts de la Régie. M. le Commissaire du Gouvernement s'associe à ces paroles.

M. DOBEL demande qu'à la page 3, le 2ème alinéa du procès-verbal ainsi rédigé : "M. DOBEL répond qu'il a préféré connaître les raisons du Ministre plutôt que l'opinion de son représentant" soit remplacé par "M. DOBEL regrette que la réponse de M. BOULLOCHE ne soit que la traduction de son opinion personnelle et non la réponse du Ministre".

Sous ces réserves, les procès-verbaux des séances du 1er et du 7 Décembre 1950 sont approuvés.

Résultats d'exploitation -

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait connaître que le nombre des voyageurs transportés par le réseau métropolitain en Novembre a été de 101.742.930, ce qui représente une diminution de 3,6 % par rapport au mois correspondant de 1949; les recettes se sont élevées à 1.195.478.456 fr. Sur la ligne de Sceaux, le nombre des voyageurs a été de 3.100.000, en diminution de 7,2 %; les recettes ont été de 56.500.000 fr. environ.

Sur le réseau routier, le nombre des voyageurs a été de 762.751.362, en augmentation de 1,9 % et les recettes de 1.077.222.997 fr.

Sur l'ensemble des réseaux, le nombre des voyageurs est en diminution de 1,5 % par rapport au mois de Novembre 1949.

Salaires du personnel -

Le PRESIDENT rappelle la mission d'information que lui a confiée le Conseil dans sa séance du 1er Décembre et fait connaître qu'après de longues négociations, il a été habilité par M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme à faire la déclaration suivante : le Gouvernement, dans la limite d'un crédit de 450 millions, autorise la Direction Générale, après avoir consulté les syndicats, à présenter des propositions d'augmentation des salaires.

Le PRESIDENT précise que ces 450 millions seront affectés au personnel en activité de service. En ce qui concerne les retraités, il sera pris une mesure identique à celle qui sera prise pour la S.N.C.F.

En outre, le PRESIDENT a été autorisé à mettre à l'étude, sans aucun engagement de la part de l'Administration supérieure, la possibilité de consacrer un crédit supplémentaire de l'ordre de 80 millions de francs à certaines retouches de la rémunération de catégories de personnel particulièrement défavorisées.

Il invite les Administrateurs représentant le personnel à prendre contact avec le Directeur Général le plus rapidement possible.

Répondant à une question de M. ALLYN, le PRESIDENT précise que la situation des retraités fera l'objet d'une décision pour le passé et pour l'avenir.

M. ALLYN exprime le souhait que chaque organisation reconnue comme représentative puisse exposer librement son opinion sur la répartition du crédit; après quoi, le Conseil pourra juger librement le mode de répartition le plus équitable.

Situation des travaux et des approvisionnements -

Le DIRECTEUR GENERAL commente la situation des travaux et des approvisionnements distribuée aux Administrateurs.

/...

Il signale que, sur la demande de plusieurs Administrateurs, une note d'information concernant les nouveaux autobus SOMUA a été distribuée au début de la séance.

Trésorerie -

M. CULOT expose la situation de la trésorerie.

Participation des représentants de la Régie aux travaux de l'Office -

La documentation distribuée aux Administrateurs ne donne lieu à aucun commentaire.

Crédits -

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, analyse les caractéristiques des principaux crédits et fait connaître l'avis favorable de la 2ème Commission.

A l'unanimité, "le Conseil approuve l'ouverture de 37 crédits s'élevant à 179.537.344 fr dont 63.117.344 fr à imputer au 1er Etablissement et 116.420.000 fr au Renouvellement ainsi que la réforme de 13 éléments d'actif d'une valeur de 516.854 fr64.

"Il prend acte de l'approbation par son Président, en application de la "délégation de pouvoirs du 8 Avril 1949, de 2 crédits urgents s'élevant "ensemble à 1.180.000 fr à imputer au 1er Etablissement".

Marchés -

M. GIONTA, Vice-Président de la 5ème Commission, rappelle les conditions auxquelles le marché de fourniture de 12 cars a été accordé à la Régie Renault. Contrairement à la formule qui lui est attribuée dans le procès-verbal de la 5ème Commission, il ne voit pas dans le prix consenti par la Régie Renault un "cadeau", mais la conséquence de la concurrence des constructeurs; il demande la rectification du procès-verbal.

M. ALLYN et M. GIONTA auraient souhaité que le modèle d'autocar fût présenté au Conseil d'Administration.

A l'unanimité, "le Conseil prend acte des marchés approuvés depuis le "1er Décembre 1950 par son Président et par la 5ème Commission, en application "des délégations de pouvoirs du 8 Mars 1949".

Plan de renouvellement du matériel roulant -

M. LUQUET, Vice-Président de la 1ère Commission, et M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, font connaître l'avis favorable donné par les Commissions technique et financière et résument les débats auxquels cette question a donné lieu.

M. THOIRAIN, se reportant au procès-verbal de la lère Commission, estime scandaleux qu'une rame de Métro coûte 90 millions alors qu'elle coûtait 1.600.000 fr avant la guerre.

M. FAUCONNIER qui avait cité ces chiffres en lère Commission, fait observer qu'il s'agit de matériels très différents par leur composition et leur mode de construction. Le DIRECTEUR GENERAL ajoute qu'il y a lieu de multiplier au moins par 40 un prix datant de 1931-1932. Le PRESIDENT précise enfin qu'il ne s'agit nullement de passer un marché, mais d'établir une étude financière avec des prix approximatifs maxima.

M. DOBEL s'étonne de ce que la lère Commission n'ait pas été saisie des projets du nouveau matériel.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'il a déjà indiqué en Commission les principales caractéristiques du nouveau matériel dont le prototype est en cours de construction. Aucune décision ne sera prise avant que les essais n'aient été faits. M. LANCRENON et M. LUQUET confirment que ces renseignements ont été donnés en Commission.

Pour répondre à une question de M. HENRY-GREARD et de M. BLANCHON, le DIRECTEUR GENERAL fait connaître que si les 300 autobus, commandés à une époque où il n'y avait pas de concurrence, sont appelés à coûter 6,5 millions ou 7 millions, il n'en serait pas de même aujourd'hui : pour la fourniture de 600 voitures, les prix seraient plutôt inférieurs à 5 millions. En ce qui concerne les rames de métro, on peut espérer que la concurrence permettrait d'obtenir un prix inférieur à 90 millions.

M. le COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT appelle l'attention du Conseil sur les points suivants :

- choisir avec beaucoup de soin le matériel à commander,
- veiller à ce que le renouvellement du matériel soit accompagné de la compression prévue des effectifs, faute de quoi la rentabilité de l'opération ne serait pas assurée,
- augmenter l'annuité de renouvellement, dans les années à venir, grâce aux économies réalisées sur le compte d'exploitation.

M. Gérard DUPONT se déclare favorable au projet; il appelle toutefois l'attention du Conseil sur les aléas que comportent des révisions financières basées principalement sur le fait que le gas-oil bénéficie actuellement d'un régime fiscal moins onéreux que l'essence.

A ce propos, M. VINCENT rappelle que les trolleybus étaient apparus, plus avantageux que les autobus à une époque où le prix de l'électricité était modéré; il n'en est plus de même aujourd'hui. M. VINCENT et M. LANCRENON estiment que la Régie ne pourra se tenir à un type unique de voitures et devra, à l'occasion de chaque commande, tenir compte de tous les éléments en cause.

M. le COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT rappelle que les transports urbains ont déjà bénéficié d'un régime fiscal particulier et donné l'assurance qu'ils peuvent toujours compter sur la sollicitude du Gouvernement; toutefois, en matière fiscale, le pouvoir de décision appartient au Parlement.

M. du PONT et M. BLANCHON ayant demandé s'il n'y aurait pas intérêt, à répartir le renouvellement du matériel roulant sur dix ans au lieu de six, le DIRECTEUR GÉNÉRAL fait connaître que l'économie nette serait inférieure : 8.190 millions au lieu de 9.290 millions entre 1952 et 1967. Le renouvellement en 6 ans correspond au rythme des grands levages et peut être réalisé sans créer de perturbations dans les ateliers.

Le PRÉSIDENT expose que le plan présenté constitue un cadre général susceptible de modifications; ce sont les ordres de grandeur qu'il y a lieu de considérer. Après approbation du Conseil, le plan sera soumis officiellement au Ministre des Travaux Publics et à l'Office, puis au Ministre des Finances et aux établissements financiers.

M. le COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT rend hommage à la qualité du travail que constitue le plan de renouvellement du matériel roulant et se déclare particulièrement reconnaissant de l'effort de la Direction.

M. PRANCEY exprime le désir que le projet, auquel il est très favorable, passe rapidement au stade des réalisations.

"Le Conseil approuve le plan de renouvellement du matériel roulant et le mode de financement prévu qui comporte, à défaut d'une augmentation des annuités de renouvellement, un recours partiel au crédit.

"Il charge son Président d'en saisir le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme et l'Office Régional des Transports Parisiens".

Programme de renouvellement des installations et du matériel pour 1951 -

M. DUQUET, Vice-Président de la 1ère Commission, et M. PRANCEY, Vice-Président de la 2ème Commission, exposent les débats auxquels a donné lieu cette question et font connaître l'avis favorable des deux Commissions.

M. ALLYN ayant demandé pourquoi des moteurs Diesel étaient en cours de montage sur 85 autobus TNE, le DIRECTEUR GÉNÉRAL fait connaître que cette opération permet de réaliser des économies appréciables avant la réforme de ces autobus; ces derniers seront utilisés sur les lignes de banlieue.

"Le Conseil établit, conformément au dossier ci-joint, le programme de renouvellement des installations et du matériel pour l'année 1951 qui comporte

" - en crédits d'engagement	3.817 millions
" - en crédits de paiement	2.550 " "

Représentation des cadres au Conseil d'Administration - Voeu présenté par M. HEYLLIARD

Au nom de la 4ème Commission, M. VICARIOT expose le problème : la loi du 21 Mars 1948 a prévu que les trois Administrateurs représentant les cadres, la maîtrise et les agents des bureaux seraient élus par un collège électoral unique; dans sa lettre de démission, M. HEYLLIARD a précisé les inconvénients de ce système en ce qui concerne la représentation des cadres. En fait, aux dernières élections, aucun des Administrateurs élus par ce collège unique n'appartient à la catégorie des cadres. M. HEYLLIARD a déposé un voeu tendant à l'institution d'un collège électoral spécial pour les cadres. La 4ème Commission a élargi le problème et demandé un collège électoral pour chacune des catégories : cadres, maîtrise technique et d'exploitation, agents des bureaux.

Au terme de la deuxième année d'existence de la Régie, le **PRESIDENT** brosse un court tableau de la situation.

1949, l'année du démarrage, s'était passée sous le signe des plus graves soucis financiers.

L'exercice 1950 a été surtout caractérisé par le rétablissement de l'équilibre financier sur la base d'un module tarifaire très raisonnable, au coefficient moyen II par rapport à 1939. Equilibre précaire, sans doute, remis en question à chaque instant, mais qui a permis tout de même d'ouvrir 52 Km de lignes ou prolongements de lignes d'autobus et d'accorder au personnel une augmentation, jugée insuffisante mais cependant non négligeable (7 %), de ses salaires. Cette relative stabilité a permis au Conseil de considérer non seulement le présent mais les années à venir et de jeter les bases du rétablissement technique de la Régie en adoptant le plan quinquennal de l'Etat et le plan de renouvellement du matériel roulant.

Le **PRESIDENT** se fait l'interprète du Conseil en remerciant le personnel de ses efforts et en lui donnant l'assurance que la défense et le relèvement graduel de son pouvoir d'achat sont une des principales préoccupations du Conseil dans le cadre, malheureusement étroit, de ses prérogatives légales et de ses possibilités financières.

Il exprime toute sa **gratitude** aux Administrateurs pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et pour leur participation dévouée à l'administration de la Régie.

Il remercie tout spécialement de leur collaboration M. HEYLLIARD qui a donné sa démission dans les circonstances connues du Conseil, et M. DOBEL qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat

Le **PRESIDENT** adresse aux Administrateurs et aux hauts fonctionnaires qui assistent aux séances, ses meilleurs voeux de bonheur et de santé.

o
o o

Sauf circonstances imprévues, les prochaines séances normales du Conseil d'Administration auront lieu les :

- Vendredi 26 Janvier
- 23 Février
- 30 Mars
- 27 Avril
- 25 Mai
- 29 Juin
- 27 Juillet.

La séance est levée à 17h.45

LE SECRETAIRE,

CULOT.

LE PRESIDENT,

RICROCH